



## PROCEDURE REMBOURSEMENT ASUM ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

| Comment demander un remboursement pour mes déplacements en compétition universitaire ?  | Référents   |
|---|---|
| <p>→ L'étudiant doit se présenter au bureau du SUAPS de Pharmacie pour récupérer la demande de prise en charge financière des frais de déplacement ou la télécharger en ligne sur le site de l'UM, dans Vie Etudiante, sport, pratiquer un sport en compétition</p> <p><b>1- Avant le déplacement :</b><br/>*l'étudiant doit <b>obligatoirement</b> prendre contact par mail avec M. LE-MEN Joël, trésorier de l'ASUM, afin de lui signaler son futur déplacement et lui communiquer le devis</p> <p><b>2- Pendant le déplacement :</b><br/>*l'étudiant doit <b>obligatoirement</b> garder ses factures, aucun remboursement ne se fera sans facture, <b>les tickets de carte bleu ne sont pas considérés comme des factures (hors essence)</b></p> <p><b>3- Après le déplacement :</b><br/>*l'étudiant doit fournir les factures correspondantes au déplacement accompagné d'une explication détaillée</p> | <p style="text-align: center;"><b>TRESORIER</b><br/>Joël LE-MEN<br/><a href="mailto:joel.le-men@umontpellier.fr">joel.le-men@umontpellier.fr</a><br/>plus copie au S.U.A.P.S.<br/><a href="mailto:suaps@umontpellier.fr">suaps@umontpellier.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><i>Pour plus de renseignements vous pouvez également vous adresser au SUAPS au 04 11 75 97 70</i></p> |

**La prise en charge de l'hébergement et de la restauration se fait que pendant la compétition  
(Dates et horaires communiqués par le CSU organisateur)**

**Prendre bien connaissance des différents tarifs affichés dans la demande de prise en charge**

**Seul le compétiteur est remboursé**